



VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

À l'attention
des professionnels
de santé

SURVEILLANCE POST-VACCINATION



En raison du risque de réaction anaphylactique : les personnes recevant le vaccin doivent être surveillées attentivement pendant **au moins 15 minutes** après l'injection.

INFORMER DES EFFETS INDÉSIRABLES



Sensibilisez les personnes vaccinées aux effets indésirables qu'elles pourraient ressentir : la majorité d'entre eux seront d'intensité **légère à modérée** et même s'ils peuvent être gênants, ils disparaîtront spontanément en quelques jours.

Ces effets indésirables sont connus et attendus.

Certains effets indésirables peuvent être graves et/ou inattendus car :

- entraînant une hospitalisation, une mise en jeu du pronostic vital ou un décès
- plus sévères ou d'une durée plus longue qu'attendu
- non mentionnés dans l'information du produit.

Les personnes vaccinées doivent se rapprocher d'un professionnel de santé. Ces effets indésirables doivent être déclarés afin qu'ils soient détectés au plus tôt et que les autorités de santé puissent prendre les mesures nécessaires à la réduction des risques.



COMMENT DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES GRAVES ET/OU INATTENDUS ?

Contactez votre **Centre régional de pharmacovigilance** ou

Connectez-vous à votre espace PRO sur signalement.social-sante.gouv.fr



Si vous disposez d'un numéro RPPS, connectez-vous au **téléservice Vaccin Covid** : le formulaire de signalement est pré-rempli.



Dans tous les cas :

- munissez-vous du compte rendu de vaccination
- précisez les maladies chroniques, comorbidités, facteurs de risques éventuels
- décrivez précisément les symptômes présentés
- signalez si une hospitalisation a fait suite à la vaccination.

Pour toutes les informations relatives au suivi des effets indésirables, rendez-vous sur ansm.sante.fr : dossiers thématiques COVID-19-Vaccins.

Suivez-nous sur [ansm](https://www.ansm.fr)

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

ANSM-Affiche-professionnels-Effets indésirables



VACCINATION CONTRE LA COVID-19 COMMENT DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES ?

À l'attention
des personnes
vaccinées

POUR TOUT SAVOIR SUR VOTRE VACCIN, RENDEZ-VOUS SUR [ANSM.FR](https://ansm.fr), DOSSIERS THÉMATIQUES "COVID-19- VACCINS" :

- fiches complètes sur chaque vaccin
- informations relatives à leur suivi
- guide d'aide à la déclaration des effets indésirables.



Vous pourrez ressentir des **effets indésirables** de type :

- douleur, réaction cutanée (rougeur), gonflement au point d'injection
- maux de tête
- fatigue, fièvre, frissons
- douleurs musculaires ou articulaires
- troubles digestifs
- apparition de ganglions
- réaction allergique (urticaire, gonflement au visage...)

Ces effets ne sont pas graves dans la très grande majorité des cas, même s'ils peuvent être gênants. Ils disparaissent spontanément en quelques jours.

Ils sont connus et attendus et, pour certains, communs à toute vaccination.

Certains **effets indésirables** peuvent parfois :

- être particulièrement intenses
- durer longtemps
- être graves car entraînant une hospitalisation
- être non connus car n'ayant pas été observés ni recensés

Qu'ils surviennent juste après la vaccination ou tardivement, **ces effets doivent être déclarés afin d'alerter les autorités de santé qui prendront si besoin les mesures nécessaires à la réduction des risques.**

Rapprochez-vous d'un professionnel de santé pour être pris(e) en charge si nécessaire.



POUR DÉCLARER VOS EFFETS INDÉSIRABLES GRAVES ET/OU INATTENDUS

Rendez-vous sur le portail du ministère chargé de la Santé : signalement.social-sante.gouv.fr ou rapprochez-vous d'un professionnel de santé.



Suivez-nous sur [ansm](https://www.ansm.fr)

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

ANSM - Affiche-patients - Effets Indésirables

